

Production de logements locatifs sociaux durables (PLUS)



Département du Maine-et-Loire

Marie-Laure CLOAREC
Géraldine GUYON

Direction de l'Habitat et du Logement
CS 94104 – 49 941 ANGERS Cedex 02

Tel: 02 41 18 80 67

ml.cloarec@maine-et-loire.fr

g.guyon@maine-et-loire.fr

OBJECTIFS ET DESCRIPTIF DE L'ACTION

Faciliter le montage d'opérations de logements adaptés, destinés à accueillir des publics spécifiques : jeunes, personnes âgées et handicapées, défavorisés au sens du PDHH, gens du voyage... Opérations associant le Département qui a validé l'utilité sociale du projet.

TYPE D'AIDE

Subvention / prime

SECTEUR GEOGRAPHIQUE

Département du Maine-et-Loire hors Angers Loire métropole sauf pour les opérations à destination des gens du voyage.

TYPE DE BÉNÉFICIAIRES

Bailleurs sociaux, collectivités territoriales

CONDITIONS DE L'OCTROI DE L'AIDE

- Consommation théorique énergétique du logement imposée
- Attribuer au plus 10% des logements à des personnes dont les revenus sont supérieurs de 20% maximum aux plafonds de ressources fixés pour l'accès aux logements sociaux. Les bailleurs devront fournir tous les 3 ans un état d'occupation sociale des logements.

MONTANT DE L'AIDE APPORTEE PAR LE DEPARTEMENT (AIDES FORFAITAIRES) OU POURCENTAGE

NOUVEAUX CRITERES 2022

	Critères	Montant de l'aide
Accompagnement à la transition vers une nouvelle performance énergétique	RE 2020	1 500 € / logement
	Etiquette C en Aqui. Amél.	1 200 € / logement
	RE 2020 niveau label	1 800 € / logement

ENVELOPPE BUDGÉTAIRE AU TITRE DE L'ANNÉE EN COURS

Inclus dans le budget parc social du Département : 1 788 000 € (à partager entre PLUS et PLAI)

BILAN DES ANNÉES PRÉCÉDENTES

En 2016 : 105 logements représentant 203 000 € d'engagements financiers.

En 2017 : 60 logements représentant 121 050 €.

En 2018 : 108 logements représentant 307 650€.

En 2019 : 131 logements représentant 454 200 €.

En 2020 : 72 logements représentant 146 000 €

En 2021 : 133 logements représentant 414 150 €

